

APPEL À PROJETS

France 2030 : le Grand Est

ouvre un nouveau dispositif pour moderniser les sites industriels

Jusqu'à

30%

de subvention
pour accompagner
les investissements
industriels



BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME et ETI industrielles
manufacturières



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à **30%** des dépenses
éligibles (selon la nature
du projet)



PÉRIODE

Du **02/07/2026** au **31/12/2027**
ou jusqu'à épuisement des
crédits

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

Dans le cadre du déploiement du nouveau volet « **Modernisation et adoption des technologies avancées** », la Région Grand Est et l'État lancent un nouveau dispositif intégré au plan France 2030 régionalisé, destiné à soutenir les investissements productifs des TPE, PME et ETI industrielles. Opéré par Bpifrance, ce programme accompagne les entreprises souhaitant moderniser leur outil de production afin d'améliorer durablement leur compétitivité et leur performance industrielle.

Les projets soutenus concernent notamment :

- ↳ La **modernisation des lignes de production** par l'acquisition de machines de nouvelle génération, de robots, cobots ou équipements industriels connectés.
- ↳ La **numérisation des procédés industriels** grâce à l'intégration de solutions logicielles, d'outils de pilotage de production, de cybersécurité, d'intelligence artificielle ou de traitement des données.
- ↳ Les investissements destinés à **accroître les capacités de production** ou à **améliorer les performances industrielles** d'un site existant.
- ↳ Les projets de **diversification de la production** ou de **création de nouvelles activités industrielles**.

Les investissements de simple remplacement ne sont pas éligibles. Les projets devront démontrer un impact significatif sur la transformation de l'outil industriel et la compétitivité de l'entreprise.

QUELS SOUTIENS ?

L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant dépend de la nature du projet, de la taille de l'entreprise et du régime d'aide mobilisé.

Les bénéficiaires peuvent notamment prétendre à :

- ↳ Jusqu'à **30%** des dépenses d'investissement éligibles, selon la nature du projet
- ↳ Un financement des investissements matériels (machines, robotique, fabrication additive, équipements industriels connectés...);
- ↳ Un financement des investissements immatériels liés à la transformation numérique (logiciels industriels, MES, ERP, cybersécurité, intelligence artificielle, solutions de traitement des données...).

Le seuil minimal d'investissement est compris entre **100 K€ et 400 K€** selon la nature du projet et la taille de l'entreprise. Les investissements réalisés en crédit-bail peuvent également être pris en compte sous certaines conditions.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvert depuis le **2 juillet 2026** et jusqu'au **31 décembre 2027** (⚠ dans la limite des crédits disponibles), ce dispositif représente une réelle opportunité de financer vos projets d'amélioration durable de la performance, de la compétitivité et de la résilience de vos sites de production.

Les crédits étant limités et attribués au fil de l'eau, la réactivité est déterminante : plus votre dossier est déposé tôt, complet et avec la bonne sémantique, plus vos chances d'être soutenus par ce dispositif seront élevées. Ne laissez pas passer cette opportunité, contactez dès maintenant les équipes ABF pour qualifier l'éligibilité des projets identifiés.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

140

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr